

Faits divers feux et grand excès de vitesse



Faits divers feux et grand excès de vitesse

AUCH - Mardi soir, vers 20 h 15, avenue de la première armée, deux véhicules sont entrés en collision face à face. La conductrice de l'un des véhicules âgée de 20 ans, légèrement blessée a été dirigée sur l'hôpital d'Auch tandis que le chauffeur de la seconde voiture, un jeune homme de 22 ans, recevait des soins sur place.

BAZIAN - Au lieu dit Laouriou, les pompiers de Montesquiou et de Vic-Fezensac ont dû intervenir sur un feu d'engin agricole mardi, en soirée, vers 21 heures. Si le tracteur a été totalement détruit, la propagation du feu à des bâtiments à proximité a été évitée.

NOGARO - En début d'après midi ce mercredi, les pompiers de Nogaro, Riscle et Aignan sont intervenus avenue Daniate pour un feu ayant pris sur une cuisinière à gaz. Les occupants avaient quitté les lieux à l'arrivée des secours. Le début d'incendie a vite été maîtrisé. Les occupants du logement ont pu regagner celui-ci à l'exception du propriétaire, un octogénaire qui a été conduit à la clinique d'Aire-sur-Adour pour des examens de contrôle.

ENDOUFIELLE - A la suite de la perte de contrôle d'un véhicule, deux personnes ont été légèrement blessées. Un jeune homme de 20 ans et une femme de 50 ans, les deux victimes ont été dirigées vers l'hôpital d'Auch par les sapeurs pompiers de l'Isle-Jourdain.

L'ISLE-BOUZON - Un feu à l'intérieur d'une maison, provoqué par un insert, a été rapidement circonscrit par les pompiers de Saint-Clar et Fleurance. Les dommages sont limités et les occupants ont pu regagner leur domicile.

L'ISLE-JOURDAIN - Sur un contrôle routier effectué par la brigade motorisée de l'Isle-Jourdain, lundi matin peu avant 8 heures, un haut-garonnais au volant d'une peugeot 508 a été intercepté sur la RD 654 hors agglomération de l'Isle-Jourdain alors qu'il circulait à la vitesse de 142 km/h au lieu des 80 km/h maximum autorisé. La vitesse retenue 134 km/h ne lui évite pas la mise en fourrière administrative immédiate de son véhicule et la suspension de son permis pour 6 mois. Le contrevenant âgé de 45 ans devra ultérieurement répondre de ces faits devant le tribunal d'Auch.